

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Dive, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnet,
M. Brigand, M. Descoeur, Mme Gruet, Mme Périgault, M. Ray, M. Taite, Mme Valentin, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Viry, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Dubois et Mme Petex

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 11, insérer les deux alinéas suivants :

« – Rééquilibrer et ajuster le déficit commercial de la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France agricole, a toujours été capable par le passé, de produire assez pour nourrir ses citoyens. Pourtant, aujourd'hui, pour la première fois de son histoire, la France est contrainte d'importer des produits de première nécessité comme, la viande, les fruits, es légumes en plus grande quantité qu'elle en exporte.

Aussi, cet amendement vise à ce que le rééquilibrage du déficit commercial de la France soit mentionné comme une priorité de la souveraineté française.